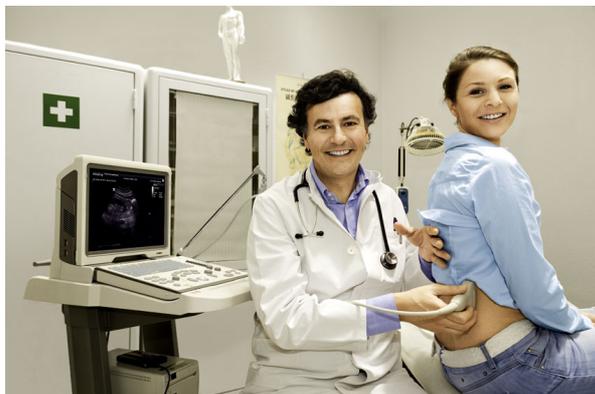


La consultation médicale



En Allemagne, vous bénéficiez du « libre choix du médecin ». Autrement dit, vous décidez vous-même quel médecin vous souhaitez consulter. En temps normal, votre premier interlocuteur sera votre médecin généraliste. Si nécessaire, il vous adressera à un spécialiste ou à un hôpital. Pour trouver un médecin de confiance, vous pouvez notamment chercher :

- sur le site Internet de votre lieu de résidence
- dans la **liste blanche de la fondation Bertelsmann** [↗](#)
- auprès du **service de conseil indépendant aux patients** [↗](#)
- sur le site Internet de l'association des médecins conventionnés (kassenärztliche Vereinigung - KV) de votre land
- dans l'annuaire, à la rubrique « médecins » (Ärzte) ou sur le **site internet de l'annuaire** [↗](#)

Lorsque vous avez trouvé un médecin, appelez le cabinet pour convenir d'un rendez-vous. Ainsi, vous n'aurez pas besoin d'attendre trop longtemps. En cas d'urgence, vous pouvez aussi vous y rendre directement.

Et si le cabinet est fermé ? Vous avez besoin d'une aide médicale, mais en dehors des heures de consultation du cabinet de votre médecin ? Partout en Allemagne, vous pouvez appeler le 116 117. On vous indiquera alors le médecin de garde. L'appel est gratuit depuis un poste fixe ou un téléphone portable. Ce service est à disposition des patients adhérents des caisses d'assurance maladie publiques et privées. En cas d'extrême urgence, si le pronostic vital est engagé, composez impérativement le 112, le numéro d'appel d'urgence.

Montant des consultations médicales

Si vous êtes assuré du régime obligatoire, vous n'aurez presque rien à payer. Le médecin ne vous demandera rien et adressera la facture directement à votre caisse d'assurance maladie.

Vaccination et prévoyance

Naturellement, il est préférable que vous ne soyez pas du tout malade. Les vaccins et les examens de dépistage constituent des mesures de prévention. Il n'existe en Allemagne aucune obligation de vaccination, mais certains vaccins sont recommandés. Ils sont alors payés par les caisses d'assurance maladie. Pour savoir de quels vaccins il s'agit, demandez conseil à la centrale fédérale pour l'éducation à la santé (Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung) ou à votre médecin.

Les vaccins que vous avez reçus sont inscrits dans votre carnet de vaccination. Il existe également de nombreux examens de dépistage, dont certains sont officiellement recommandés. Les bébés et les enfants bénéficient d'examens de prévention appelés « U1-U9-Untersuchungen ». Les troubles du

développement et les maladies peuvent ainsi être détectés et traités au plus tôt. Les adultes peuvent eux aussi bénéficier de nombreux examens de prévention et de dépistage, comme le dépistage du cancer de la peau ou les examens dentaires préventifs. La caisse d'assurance maladie accorde souvent un bonus si vous les passez régulièrement.

Plus d'informations sur le web

Fédération des caisses d'assurance maladie

Aperçu de toutes les caisses d'assurance maladie obligatoires

Gouvernement fédéral

Numéro national d'appel d'urgence médicale

Afficher plus

EURES

Informations sur le système de santé allemand

Ministère fédéral de la Santé

Assistance téléphonique dédiée aux questions sur le système de santé

La carte d'assuré social électronique

Fédération des dentistes conventionnés

Recherche de dentistes en Allemagne

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/vie-quotidienne-en-allemande/sante/consultation-medicale>

12.06.2021, 13:15